



Saint-Médard-en-Jalles - Quartier des Sablons

Projet de réaménagement des espaces publics

Notice explicative du projet



Etat des lieux

- Un **ENSEMBLE RÉSIDENTIEL** de 125 logements construit dans les années 1970.
- Une **UNITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE** de maisons individuelles mitoyennes structurées autour de la rue des Sablons, sur laquelle viennent se greffer les différents îlots d'habitation, de venelles piétonnes et de placettes stationnées ou de cœur d'îlots.
- **PAS D'ESPACES** qualitatifs et confortables pour les déplacements des **PIETONS ET CYCLES**.
- Des espaces de **STATIONNEMENT A OPTIMISER**.
- Peu de **CONNEXION** aux commerces et équipements de proximité alentours.
- Des **EMPRISES DISPONIBLES** permettant d'envisager une amélioration des aménagements.
- Des **ESPACES VEGETALISÉS PEU VALORISÉS**.
- Des espaces publics **PEU ARBORÉS** et **IMPERMÉABLES**, sujets aux effets des **ILOTS DE CHALEUR**.



— Sentes piétonnes

Voies & Stationnements

Espaces végétalisés



Enjeux

- Le projet vise à la **REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS**, tout en conservant leurs fonctionnalités et la composition urbaine initiale du quartier.
- Le développement des modes actifs de déplacement, les effets des îlots de chaleur urbain sur la qualité d'usage des espaces et l'aspiration des habitants pour l'aménagement d'espaces de rencontre et de loisirs font émerger **DE NOUVEAUX BESOINS** sur les espaces publics du quartier qui ne sont pas compatibles avec leur aménagement actuel.

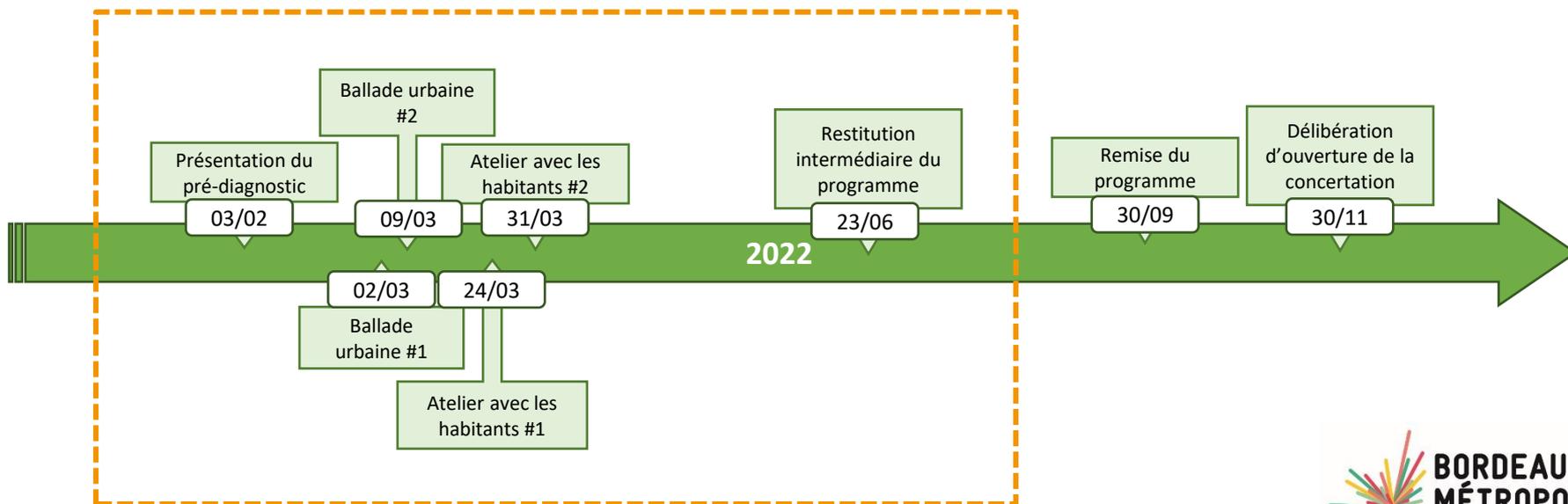


Objectifs du projet

- **APPORTER DE L'AMENITÉ** au quartier à travers la requalification des espaces publics, l'**AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE RENCONTRE ET DE LOISIRS**.
- Offrir **PLUS D'EMPRISE**, de sécurité et de **CONFORT** aux **MODES ACTIFS** de déplacement.
- Mettre les espaces publics en **ACCESSIBILITÉ** pour les **PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)**.
- Aménager des espaces publics plus résilients et **LUTTER CONTRE LES EFFETS DES ILOTS DE CHALEUR**.
- **RENFORCER LES POROSITÉS** entre le quartier et son environnement immédiat.
- **APAISER** les déplacements automobiles.
- **PERENNISER** une offre de **STATIONNEMENT**.

Elaboration du programme - Pré-concertation

- L'élaboration du programme s'est faite en association avec les riverains au travers d'une série de réunions publiques, balades urbaines et ateliers thématiques.
- Ces actions ont permis d'échanger sur les grandes intentions de projet et le parti d'aménagement.



« pré-concertation » des habitants afin d'échanger sur les grandes orientations du programme

Concertation

- Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, l'estimation du coût du projet étant supérieur à 1 900 000 €, le projet est maintenant soumis à **CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE** auprès des habitants, associations locales et autres personnes concernées avant qu'il ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.
- La concertation porte sur le projet de réaménagement des espaces publics du quartier et sera clôturée avant la validation de l'étude préliminaire (qui définit notamment les fonctionnalités attendues et vérifie leur faisabilité). L'étude préliminaire sera suivie des études de détails (avant-projet et projet).
- Le dossier de concertation comprend la **DÉLIBÉRATION D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION**, la présente **NOTICE EXPLICATIVE**, un **PLAN DE SITUATION**, les **ÉLÉMENTS DU PROGRAMME ET DE LA PRÉ-CONCERTATION**. Il sera complété en cours de concertation par l'**ÉTUDE PRÉLIMINAIRE**.

- La concertation est également ouverte sur le **SITE INTERNET DE LA PARTICIPATION DE BORDEAUX MÉTROPOLE** (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>), lequel comporte les mêmes éléments que le dossier papier et met à disposition du public un registre électronique afin que les personnes intéressées puissent faire part de leurs remarques et propositions directement via ce site.



Intentions de projet

1. Plan d'ensemble

- **REQUALIFICATION GÉNÉRAL** des espaces publics, tout en conservant leurs fonctionnalités.
- Conservation de la **COMPOSITION URBAINE** du quartier.
- Mise en **SENS UNIQUE PARTIEL** de la rue des Sablons.
- Partage de l'espace public par l'aménagement de la voie en **ZONE DE RENCONTRE**.
- Requalification et **DÉSIMPÉRMÉABILISATION** des placettes stationnées.
- Réorganisation et **PÉRENNISATION** de l'offre de stationnement sur les placettes et la voirie.
- **VÉGÉTALISATION** de l'espace public.
- Mise en **ACCESSIBILITÉ** des venelles.
- **CONFORTEMENT** des placettes piétonnes comme espaces de rencontre et de loisirs.

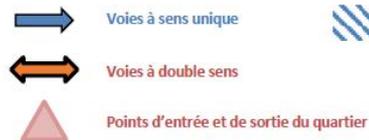
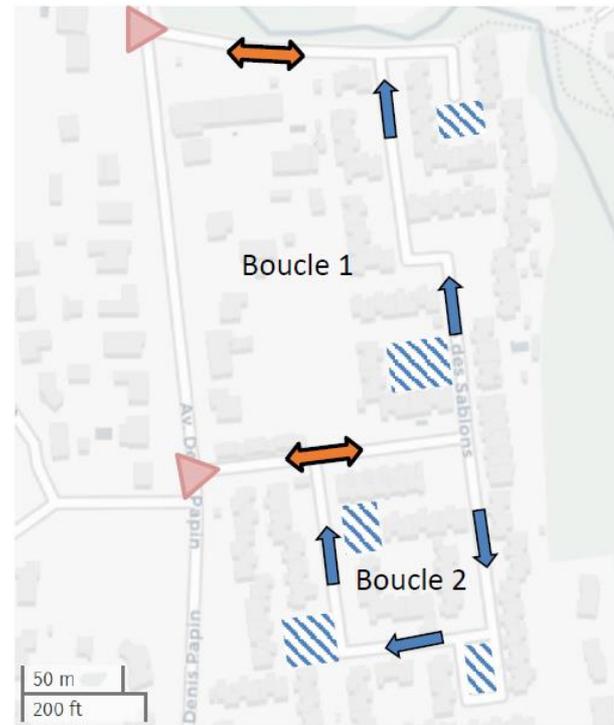


Intentions de projet

2. Plan de circulation

MISE EN SENS UNIQUE PARTIELLE

- Un fonctionnement avec **DEUX BOUCLES** :
 - Boucle 1 (650 m) qui sert d'accès à la partie nord du quartier.
 - Boucle 2 (300 m) qui assure la desserte interne des logements au sud.
- Un **TRAFIC ESSENTIELLEMENT RIVERAIN** et de faible volume.
- **MISE EN SENS UNIQUE DE LA BOUCLE 2 AINSI QUE D'UNE PARTIE DE LA BOUCLE 1.**
- **MAINTIEN À DOUBLE SENS DES ACCÈS DEPUIS L'AVENUE DENIS PAPIN.**
- **MISE EN SENS UNIQUE DU BARREAU NORD - SUD PERMETTANT DE :**
 - Conforter le caractère apaisé des îlots résidentiels.
 - Libérer des emprises pour créer des cheminements doux sur la totalité du quartier et organiser le stationnement longitudinal.
- **RETOURNEMENT DES VÉHICULES S'ENGAGEANT DANS L'ACCÈS NORD À ORGANISER.**



Intentions de projet

3. Traitement de la voie

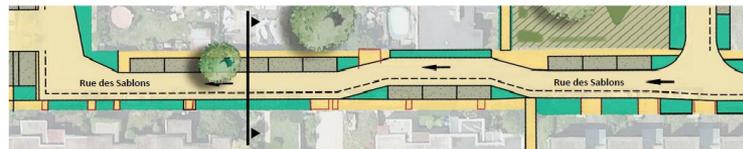
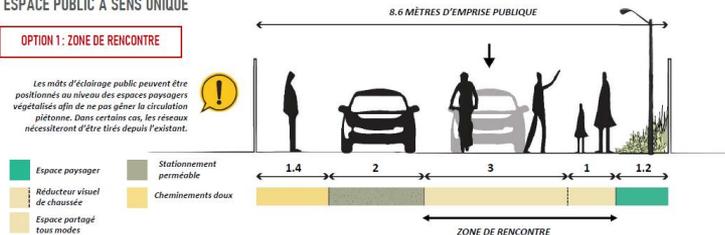
AMENAGEMENT EN ZONE DE RENCONTRE

- **CIRCULATION DES PIÉTONS ET DES CYCLES SUR LA CHAUSSEE** avec priorité sur les véhicules.
- **DOUBLE SENS CYCLABLE** dans les voies a sens unique (sauf dispositions contraires).
- Maintien d'une **ZONE REFUGE POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLES** lors du croisement avec les véhicules.
- **LIMITATION DE LA VITESSE À 20 KM/H** pour les véhicules motorisés.
- **ORGANISATION DU STATIONNEMENT** dans le tube de voirie, en longitudinal ou en bataille selon le profil de voirie (stationnement et arrêt des véhicules motorisés uniquement sur les espaces aménagés à cet effet).
- Création d'**ACCOTEMENTS VÉGÉTALISÉS** pour paysager l'espace public et éloigner la circulation des véhicules des clôtures des riverains.

ESPACE PUBLIC À SENS UNIQUE

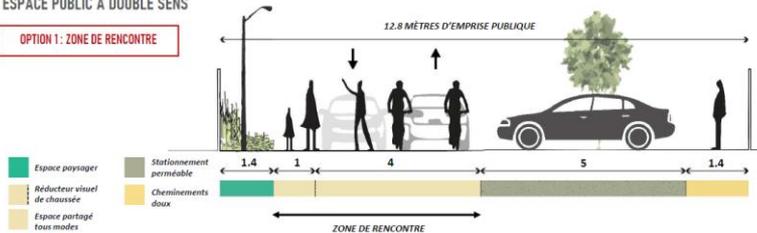
OPTION 1 : ZONE DE RENCONTRE

Les mâts d'éclairage public peuvent être positionnés au niveau des espaces paysagers végétalisés afin de ne pas gêner la circulation piétonne. Dans certains cas, les réseaux nécessiteront d'être tirés depuis l'existant.



ESPACE PUBLIC À DOUBLE SENS

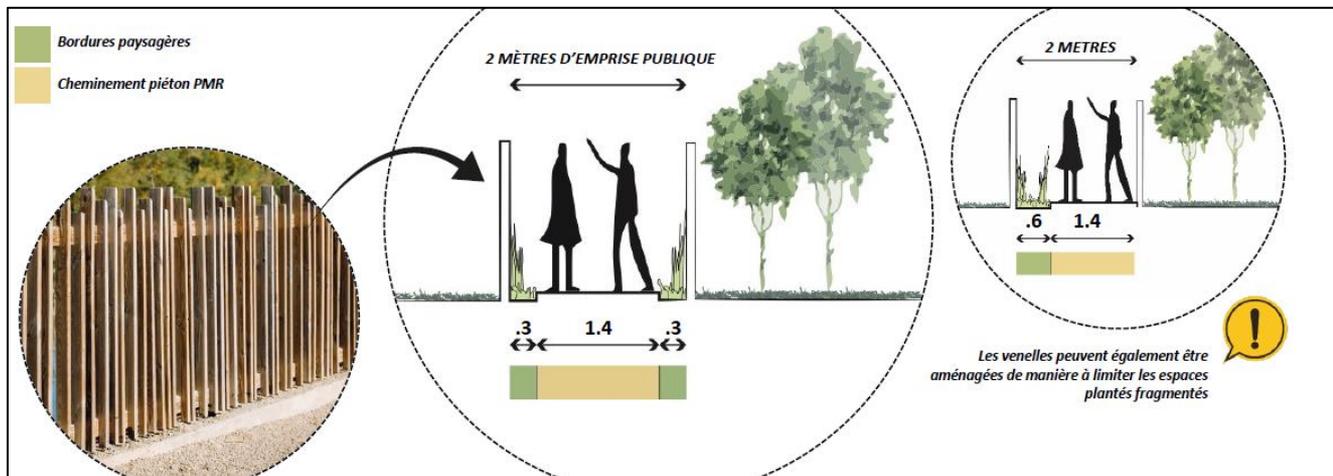
OPTION 1 : ZONE DE RENCONTRE



Intentions de projet

4. Traitement des venelles

- **MISE EN ACCESSIBILITÉ** des cheminements.
- **DESIMPERMÉABILISATION** et **PAYSAGEMENT** des accotements.



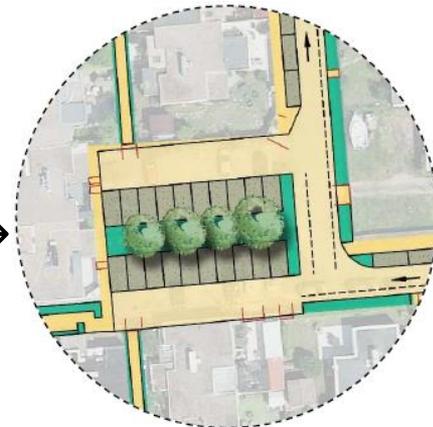
Intentions de projet

5. Traitement des placettes stationnées

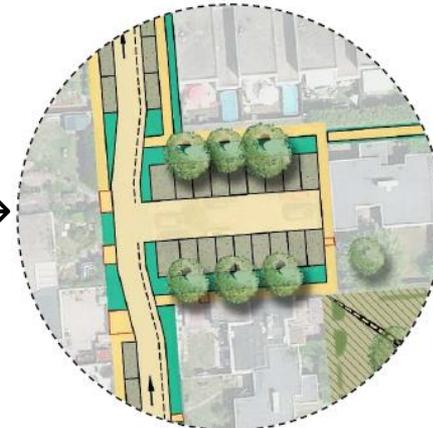
DEUX CONFIGURATIONS SELON LES CONTRAINTES DU SITE

- Aménagement 1 -> stationnement en bataille autour d'un **ESPACE CENTRAL VÉGÉTALISÉ** et arboré.
- Aménagement 2 -> stationnement en bataille autour d'une voie de desserte centrale - **ESPACES PLANTÉS DE PART ET D'AUTRE DU STATIONNEMENT** (distance de plantation à respecter par rapport aux emprises privées).
- Maintien d'un **CHEMINEMENT PIÉTON PÉRIPHÉRIQUE** dans les deux options.
- **DÉSIMPÉRMÉABILISATION** pour lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbain.
- Favorisation de l'**INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES** dans les espaces paysagers des parkings et par l'utilisation de revêtements perméables pour les stationnements (sous réserve des capacités d'infiltration du sol).
- Réorganisation et **PÉRENNISATION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT** (existant : 195 places - 15 sur parcelles privées, 94 dans les parkings, 86 sur voirie).

AMENAGEMENT 1



AMENAGEMENT 2

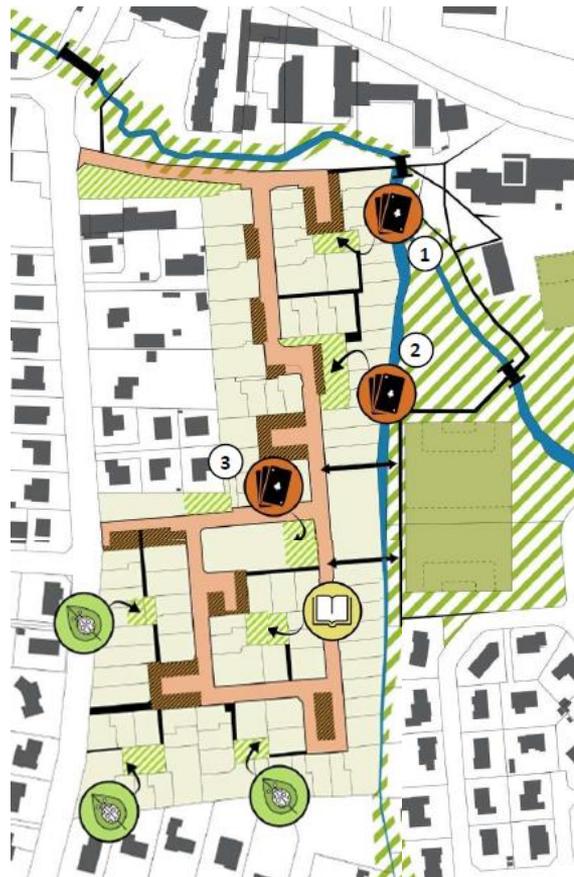


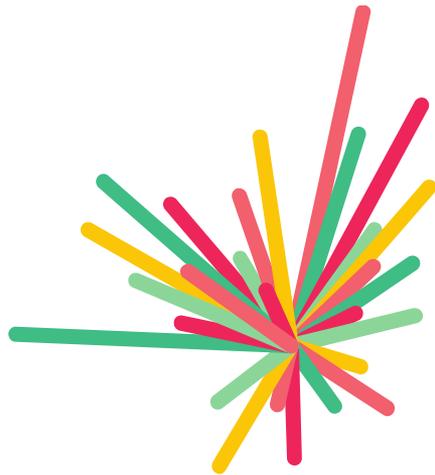
Intentions de projet

5. Traitement des placettes piétonnes

CONFORTEMENT COMME ESPACES DE RENCONTRE ET DE LOISIRS

- **MISE EN ACCESSIBILITÉ** des cheminements.
- **INTERVENTIONS LÉGÈRES** pour valoriser ces espaces et conforter leur rôle social, environnemental et paysager
 - Implantation de mobiliers (assises, tables ...) et d'équipements (aire de jeux, tables de jeux ...)
 - Paysagement et plantation d'arbres
 - Implantation de dispositifs de biodiversité (points de compostage, nichoirs ...) Conforter le caractère apaisé des îlots résidentiels.
 - Libérer des emprises pour créer des cheminements doux sur la totalité du quartier et organiser le stationnement longitudinal.





**BORDEAUX
MÉTROPOLE**